

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°65/2025

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA
ANTIPOLIS – AMELIORATION DE LA PERFORMANCE
ENERGETIQUE DES ECOLES**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	23
Excusés :	4
Pouvoirs :	0
Votants :	23

SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 1^{er} décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLIOLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu l'appel à projets « Fonds Vert » lancé par l'État destiné à accompagner les collectivités locales pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Considérant la nécessité d'améliorer la performance énergétique du patrimoine communal ;
Considérant le projet de rénovation thermique des écoles maternelle « Leï Pitchouns » et élémentaire « Jean MONIER », permettant notamment de réduire les consommations d'énergie, d'améliorer le confort des usagers et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;

Le Groupe Scolaire a fait l'objet d'un audit énergétique ainsi qu'une étude thermique de confort d'été durant le premier semestre de l'année 2025. Les rapports d'études apportent des éléments de description de l'état actuel des bâtiments. Ils proposent également des programmes de travaux permettant d'atteindre les objectifs de performance souhaités.

Les travaux de rénovation pressentis permettront :

- D'assurer le confort d'été et d'hiver des usagers
- De maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments
- De décarboner les énergies primaires utilisées
- D'améliorer la qualité de l'air intérieur
- De rénover le patrimoine communal dans un soucis d'exemplarité et de transition énergétique du territoire

Le coût prévisionnel des travaux d'isolation – de remplacement des menuiseries - de la mise en place d'une ventilation – de remplacement des chaudières gaz naturel – de réseaux, hors révisions de prix et dans le scénario le plus ambitieux, est estimé à 903 000,00 € HT correspondant aux propositions présentées dans l'audit énergétique.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds vert : 60%	541 800,00 € HT
CASA (Fonds de concours) : 20%	180 600,00 € HT
Commune sur fonds propres : 20%	180 600,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les opérations ci-dessus proposées,

D'APPROUVER le coût prévisionnel des dépenses ci-dessus,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

DE SOLICITER un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour un montant de 180 600 € HT ;

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits correspondants au budget communal des exercices concernés ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande de subvention ainsi que tout document et convention afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations ci-dessus proposées,

APPROUVE le coût prévisionnel des dépenses ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

SOLLICITE un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour un montant de 180 600 € HT ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget communal des exercices concernés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention ainsi que tout document et convention afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le - 3 DEC. 2025

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le - 3 DEC. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.